

L'ACADÉMIQUE

LES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES...



L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

En 1993, avec la réforme Robillard, l'idée de l'approche par compétences fait son entrée dans le réseau d'éducation et fait ainsi bifurquer l'objectif ultime de l'École en priorisant l'acquisition du savoir utilisable sur celle d'un savoir fondamental. L'approche par compétences se définit par une obligation de résultats, par l'atteinte d'un savoir-faire précis et univoque. Ainsi, on découpe le savoir en diverses compétences pratiques aisément marchandables. On assiste donc à la scission entre éducation et formation, à la prédominance de l'application sur la compréhension. C'est d'ailleurs de cette logique que découle l'ouverture systématique des Attestations d'Études Collégiales (AEC).

L'ENTRÉE DES AEC DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL

Les AEC sont conçues de façon à ce que l'étudiant ou l'étudiante n'ait pas à suivre des cours de formation générale (français, philo, anglais, éducation physique) et puisse se concentrer sur les cours spécifiques à sa formation. Ainsi, on obtient plus rapidement un individu apte à joindre le marché du travail. Initialement, les AEC étaient offertes dans une optique d'actualisation ou de spécialisation du savoir et de la pratique et représentaient un excellent outil d'intégration au marché du travail pour les sans emploi. En outre, elles présupposaient l'obtention d'un DEC préalable, de sorte que tous et toutes aient reçu leurs cours de formation générale.



LA DÉRÈGLEMENTATION COMPLÈTEE

C'est à partir de 1996-97, sous Marois, qu'on assiste à la déréglementation complète des AEC. On ne voit désormais plus la nécessité et l'importance des cours de formation générale qui pourtant permettent le développement d'un sens critique, d'une capacité de réflexion et d'analyse des différents enjeux sociaux et autres. La transformation du savoir fondamental en savoir utilisable devient donc la solution

préconisée par nos dirigeants et dirigeantes afin de faire diplômer le plus rapidement possible les étudiants et étudiantes qui ont de la difficulté à réussir les cours de formation générale. Plutôt que d'offrir un soutien pédagogique et des ressources supplémentaires à ces étudiants et étudiantes, on leur recommande l'option des AEC.

L'ENVAHISSEMENT DU PRIVÉ

Aussi, le sous-financement des institutions d'enseignement poussent les collèges à ouvrir la porte au financement privé. Déjà l'arrimage de l'éducation et de l'entreprise privée se fait sentir sans équivoque par la publicité au sein des collèges, par les contrats d'exclusivité entre les collèges et les entreprises produisant des marchandises se vendant entre ses murs, etc. Ce phénomène ne fait que s'accroître par la déréglementation des AEC du fait que celles-ci sont très souvent liées à divers partenariats avec l'entreprise privée. En fait, on voit souvent des AEC presque entièrement subventionnées par une seule entreprise. À titre d'exemple, on assiste de plus en plus à la création d' AEC en informatique qui sont pratiquement complètement subventionnées par des entreprises telles que Cisco.

De plus, cet arrimage avec l'entreprise privée tend à accroître la spécialisation de la formation reçue par un étudiant ou une étudiante. Non seulement, cette personne ne sera apte qu'à faire à une tâche bien particulière, mais elle risque même de ne pouvoir faire cette tâche que pour une seule entreprise. En effet, on sait que les diverses entreprises oeuvrant dans le même domaine procèdent souvent de manière différentes et utilisent de l'équipement qui diffère aussi. Ainsi, lorsqu'une entreprise finance quasi entièrement un programme, elle aura la plupart du temps le privilège de choisir les techniques et le matériel didactique qui seront utilisés pour la formation. Il va sans dire qu'elle s'assurera de ce fait la main-d'œuvre surspécialisée dont elle a besoin. Maintenant, on doit se poser la question suivante : Q'advient-il de cette personne qui a fait une AEC en informatique et qui est spécifiquement formée pour travailler chez Cisco lorsqu'elle perd son emploi par suite de nombreuses mises à pied? Elle doit recommencer une nouvelle formation...

PERSPECTIVES INQUIÉTANTES...

Malheureusement, puisque les institutions d'enseignement collégial se verront probablement bientôt dans l'obligation d'atteindre certains standards de réussite pour obtenir une parité de leur financement, le nombre d'étudiants et d'étudiantes dirigé-e-s vers des AEC risque d'augmenter. En effet, conséquemment à la mise en application des Plans de réussite du ministre Legault, les collèges seront prochainement appelés à faire une sélection beaucoup plus sévère qu'auparavant quant aux étudiants et étudiantes ayant accès au DEC. Nous nous devons donc d'unir nos forces afin de contrer ce démantèlement du réseau d'éducation!

Si vous désirez des informations supplémentaires, nous vous invitons à contacter

l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

téléphone : (514) 414-1216

courriel : asse_solidarite@hotmail.com

site web : www.asse-solidarite.qc.ca